BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2315

33 – GIRONDE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Extrait de jugement

Date : 7 février 2025.
Jugement de plan de redressement.
422 873 497 RCS Bordeaux.
SCEA CHATEAU MERIC.
Forme : SCEA.
Activité : culture de la vigne.
Adresse : chateau Meric, 33590 Jau-Dignac-et-Loirac.
Complément de jugement : Jugement arrêtant le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité. Commissaire à l'exécution du plan : Me SILVESTRI de la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Dans les conditions suivantes : fixe la durée du plan de continuation à 13 ans ; concernant les 1ère et 2ème annuités, le pacte est fixé à la somme de 39 960,55 euros, soit 4% du passif ; concernant les 3ème et 4ème annuités, le pacte est fixé à la somme de 49 950,66 euros, soit 5% du passif ; concernant les 5ème et 8ème annuités, le pacte est fixé à la somme de 79 921,15 euros, soit 8% du passif ; concernant les 9ème, 10ème, 11ème et 12ème annuités, le pacte est fixé à la somme de 99 901,43 euros, soit 10% du passif ; concernant la 13ème annuité, le pacte est fixé à la somme de 99 901,22 euros, soit 10% du passif. Dit que les échéances seront réglées le 7 février de chaque année, à compter du 7 février 2026, dit que les créances inférieures à 500 euros seront payées immédiatement dès l'adoption du plan. N° RG : 22/04787